|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AFRICAN UNION | **logo** | UNION AFRICAINE |
| UMOJA WA AFRIKA | UNIÃO AFRICANA **UNIÓN AFRICANA** |
| **Centre d’Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO)****Bureau UA - Niamey** |

Niamey le 19 juin 2024

 **AVIS D’APPEL D’OFFRES N°002/06/24**

|  |
| --- |
| **Demande de Renseignements et de prix et acquisition Groupe électrogène de 80-90 kVA** |

**PREFACE**

Le présent Dossier d’Appel d’Offres comprend les pièces suivantes :

* L’Avis d’Appel Public à Candidature (Section I) ;
* Les instructions aux Candidats (Section II) ;
* Les Données Particulières de la Demande de Renseignements et de Prix (Section III)
* Les spécifications techniques des Fournitures et calendrier de livraison (Section IV) ;
* Les Annexes (Section V). ;
* Le Marché (Section VI).

**I - AVIS D’APPEL A CANDIDATURES**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DES PRIX N° 002/2022/CDC/PP/SG/DRFM relative à l’acquisition d’un groupe électrogène de 80 à 90 kVA**

1. Le présent Avis d’appel à candidature s’inscrit dans le cadre du budget opérationnel 2024 du CELHTO conformément à l’approbation DFIN/BUD/045/05.25 du 29 mai 2024.
2. Le CELHTO sollicite des offres de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et pose d’un groupe électrogène neuf de 80 à 90 kVA.
3. La passation du Marché sera conduite par appel d’offres conformément aux règles de la CUA et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d’exécution du marché est de trente (30) jours.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d’appel d’offres :
* en ligne sur le site du CELHTO [www.clelhto.org](http://www.clelhto.org)
* écrire au mail celhto@africa-union.org
* ou le retirer à l’adresse mentionnée ci-après : CELHTO sis au Petit Marché, rue de l’Institut.

La date limite est fixée au mercredi 10 juillet 2024 à 17 heures.

Les offres déposées ou envoyées après la date et l’heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

1. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de trente (30) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

# **SECTION II - INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS**

L’objet de la Section II est de donner aux Candidats les renseignements dont ils ont besoin pour préparer et soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l’Autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l’ouverture des plis, l’évaluation des offres et l’attribution du marché.

**A. Introduction**

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Objet du marché et origine des fonds** | * 1. L’Autorité contractante, telle qu’indiquée dans les DAO, publie le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix en vue de l’obtention des Fournitures et/ou Services courants spécifiés à la Section IV (Spécifications techniques des Fournitures et/ou Services courants calendrier de livraison).
	2. Tout au long de la présente Demande de Renseignement et de Prix :
1. Le terme « par écrit » signifie communiqué sous forme écrite ;
2. Si le contexte l’exige, le singulier désigne le pluriel, et vice versa ; et
3. Le terme « jour » désigne un jour calendaire.
	1. Le marché faisant l’objet de la présente Demande de Renseignement et de Prix est financé sur budget opérationnel 2024 du CELHTO.
 |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Conditions à remplir pour prendre part à l’AO**
2. **Qualification des candidats**
 | 2.1 Ne sont admis à participer au présent appel d’offres que les candidats remplissant les conditions d’éligibilité spécifiées aux DOA.* 1. Les candidats doivent remplir les conditions de qualification, en termes de moyens matériels, humains et financiers, ou d’expérience acquise dans la réalisation de prestations similaires à celle faisant l’objet du marché, tel que renseigné dans les DAO. Ces Conditions doivent être établies en conformité avec les dispositions du code des marchés publics et des délégations de service public.
 |

**B. Contenu du Dossier d’Appel d’Offres**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Contenu du Dossier**
2. **Demande d’éclaircissements**

**6. Modification du dossier de DAO** | 4.1 Le DAO comprend les documents énumérés ci-après :1. L’Avis d’Appel Public à Candidatures ;
2. Les instructions aux Candidats ;
3. Les Données Particulières de la Demande de Renseignements et de Prix ;
4. Les Spécifications Techniques des Fournitures et calendrier de livraison ;
5. Les Annexes ;
6. Le Marché.

4.2 Le Candidat devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Tout Candidat désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier peut en faire la demande auprès du maître d’ouvrage, par écrit, Le maître d’ouvrage répondra à toute demande d’éclaircissements reçue au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. **6.1** Jusqu’à trois (3) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, le maître d'ouvrage peut modifier les documents de l’appel d’offres en publiant un additif.**6.2** Tout additif publié fera partie intégrante des documents de la DAO et sera aussi rendu public.**6.3** En cas d’additif, le maître d'ouvrage pourra reporter, dans la limite de cinq (5) jours calendaires, la date limite de remise des offres afin de donner aux Candidats de temps pour préparer leurs offres. |

**C. Préparation des offres**

|  |  |
| --- | --- |
| **7. Langue de l’offre** | L’offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et l’Autorité contractante seront rédigés en français ou en Anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction en français, auquel cas, aux fins d’interprétation de l’offre, ladite traduction fera foi. |
|  |  |
| **8. Documents constitutifs de l’offre** | L’offre comprendra les documents suivants :1. La lettre de soumission dûment remplie, datée et signée ;
2. La Déclaration sur l’honneur datée et signée ;
3. L’Acte d’engagement daté et signé ;
4. Le Bordereau des Quantités et Calendrier d’exécution rempli, daté et signé ;
5. Le Bordereau des Prix rempli, daté et signé ;
6. Les spécifications techniques renseignées.
 |
| **9. Lettre de soumission de l’offre** | 9.1 Le Candidat soumettra son offre en remplissant le formulaire de soumission, sans apporter aucune modification à sa présentation, Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés. 9.2 Le Candidat complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le DAO, en indiquant les caractéristiques des fournitures et/ou des services courants dans la ligne qui leur est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de livraison des fournitures et/ou des services courants qu’il se propose de livrer en exécution du présent marché.  |
| **10 . Monnaies de l’offre** |  Les prix seront libellés en FCFA. |
| **11. Délai de validité des offres** |  Les offres seront valables pour la période stipulée dans les DAO. |

**D. Dépôt des offres**

|  |  |
| --- | --- |
| **12. Cachetage et marquage des offres** | 12.1 Les offres peuvent toujours être soumises par mail ou déposées en personne. Pour le dépôt, le Candidat devra placer l’original de son offre et chacune de ses copies dans des enveloppes séparées et cachetées, portant la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure cachetée.12.2 Les enveloppes intérieures devront comporter le nom et l’adresse du candidat.12.3 Les enveloppes extérieures devront :1. Être adressées à l’Autorité contractante ;
2. Comporter l’identification de la Demande de Renseignement et de Prix ;
3. Comporter la mention « ne pas ouvrir avant la date et l’heure fixées pour l’ouverture des plis ».
 |
| **13. Date et heure limite de dépôt des offres** | .Les offres doivent être reçues par l’Autorité contractante à l’adresse indiquée dans les DAO et au plus tard à la date et à l’heure spécifiées.  |

**E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **14. Ouverture des plis et évaluation des offres par l’Autorité contractante** | 14.1 La Commission des Marchés de l’Autorité contractante ouvrira les plis en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture, à la date, à l’heure et à l’adresse précisée dans les DAO. 14.2 Dès la fin des opérations d'ouverture des plis, la Commission d’ouverture des plis et d’évaluation des offres établira un procès-verbal de la séance d’ouverture des plis, consignant les informations lues à haute voix. Ce procès-verbal est remis par la suite à tous les soumissionnaires qui en font la demande.  |
|  | **15. Evaluation et Comparaison des offres** **16. Critères d’attributions** **17. Notification de l’attribution du Marché****18. Information des soumissionnaires****19. Signature du Marché****20. Approbation du Marché** | 15.1 La Commission procédera à l’évaluation et à la comparaison des offres conformément aux critères indiqués dans les **DAO**.15.2 La Commission des marchés établira le procès-verbal d’évaluation des offres et de proposition d’attribution du marché.**F. Attribution du marché**16.1 L’Autorité contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l’offre aura été évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires et jugée substantiellement conforme au DAO. L’attribution du marché est notifiée par l’autorité contractante au soumissionnaire retenu avant expiration du délai de validité des offres. 18.1 L’autorité contractante informera dans le même temps les autres soumissionnaires non retenus du motif de rejet de leurs offres ainsi que le nom de l’attributaire provisoire et le montant de son offre.19.1. Si aucun recours préalable ne lui est adressé dans les cinq (5) jours suivant la notification de l’attribution provisoire du marché, l’Autorité contractante enverra à l’attributaire le projet de marché paraphé qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties. 19.2 Si, au cours de ce délai, un recours préalable est adressé à l’Autorité contractante, celle-ci est tenue d’attendre que le recours soit vidé par le Comité de Règlement des Différends avant d’envoyer à l’attributaire le projet de marché paraphé.19.3Dans les cinq (5) jours calendaires suivant la réception du projet de marché, l’attributaire du marché doit le signer, le dater et le renvoyer à l’Autorité contractante.Le marché entre en vigueur et engage entièrement les deux parties après approbation par l’autorité compétente.  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **SECTION III - DONNEES PARTICULIERES DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX**La Section III a pour objet d’aider le maître d’ouvrage à fournir les informations spécifiques correspondant aux clauses des Instructions aux Candidats figurant à la Section II..Le maître d’ouvrage doit préciser dans les Données particulières DAO et les conditions propres à sa situation, au processus de passation du marché, aux règles applicables concernant le montant et la monnaie de l’offre, et aux critères d’évaluation des offres qui seront utilisés. Les renseignements et les données qui suivent pour l’achat des fournitures et/ou services courants devront compléter, préciser ou modifier les articles des Instructions aux Candidats (IC). En cas de divergence, les dispositions ci-après prévaudront sur les articles des IC.

|  |
| --- |
| **A. Introduction** |
| **IC 1.1** | Nom de l’Autorité contractante : **CELHTO-UA** |
| **IC 1.3** | Source de financement du Marché : **BUDGET CELHTO-UA 2024** |
| **Objet du marché** : Acquisition d’un groupe électrogène de 80-90 kVA au profit du CELHTO |
| **IC 2.1** Les candidats doivent répondre aux conditions d’éligibilité Suivantes : **Eligibilité des soumissionnaires**Pour être admis à participer au présent appel public à candidatures : 1) Tout soumissionnaire : 1. doit avoir l’agrément du Ministère en charge de l’Energie en pose et fourniture des groupes électrogènes ;
2. doit être inscrit au Registre du Commerce ou du Crédit Mobilier (RCCM). A cette fin, il est tenu de fournir une attestation d’inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ou tout document jugé équivalent par le maitre d’ouvrage. Ce document (RCCM ou document équivalent) doit ressortir clairement la date de création de l’entreprise ;
3. doit produire la preuve de sa capacité financière (attestation bancaire certifiée prouvant l’existence de fonds propres ou une ligne de crédit et/ou une caution délivrée par une banque agrée et jugés suffisants) ;
4. doit avoir une expérience d’au moins 10 ans dans le domaine de l’électro mécanique ;
5. ne doit pas être en état de faillite personnelle, de liquidation ou de redressement judiciaire ou faire l’objet de procédure de déclaration de faillite personnelle, de liquidation ou de redressement judiciaire sauf à avoir été autorisé à poursuivre ses activités par une décision de justice devenue définitive. A cette fin, il est tenu de fournir une attestation de non faillite et de non liquidation des biens délivrée par une juridiction du pays du siège social d’une durée de moins de trois (3) mois à compter de la date limite de remise des offres.

2) **les soumissionnaires nationaux et communautaires :**a) doivent être en règle vis-à-vis de l’Administration fiscale. A cette fin, ils sont tenus de produire une Attestation de Régularité Fiscale (ARF) datant de moins de trois (3) mois à compter de la date limite de remise des propositions ;b) ne doivent pas être sous le coup d’une exclusion temporaire de la commande publique prononcée par l’Autorité de Régulation des Marchés Publics. A cette fin, ils sont tenus de fournir une attestation de non-exclusion de la commande publique délivrée par l’Autorité de Régulation des Marchés Publics datant de moins de trois (3) mois à compter de la date limite de remise des propositions.**NB** : - La non production, par le soumissionnaire qui y est assujetti, de l’un des documents ci-dessus indiqués entraine automatiquement le rejet de son offre.Les pièces administratives ci-dessus requises peuvent être fournies une seule fois pour l’ensemble des lots.- Ne peuvent obtenir de commande ou de sous-traitance, ni par eux-mêmes ni par l'intermédiaire d'autrui, de la part des autorités contractantes les personnes physiques ou morales : a) les entreprises dans lesquelles le personnel de l'autorité contractante, la personne responsable du marché, le personnel de l'organe chargé du contrôle a priori des marchés publics possèdent des intérêts financiers ou personnels de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics et l’égalité des candidats ; b) les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie de la présente DAO ;c) les personnes physiques ou morales ayant fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire devenue définitive pour participation à une organisation criminelle ou pour blanchiment de capitaux ; les associations à but non lucratif et organisations non gouvernementales, à moins qu’elles ne soient constituées en groupement d’intérêt économique.**Qualification du soumissionnaire**Le soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant qu’il est qualifié pour exécuter le marché si son offre est acceptée, établiront à la satisfaction du maître d’ouvrage que : a) dans le cas d’un soumissionnaire offrant de livrer en exécution du marché des fournitures et/ou services courants qu’il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant ou le distributeur agréé de ces fournitures à les livrer dans le pays du maître d’ouvrage ; b) le soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le marché ; c) et le soumissionnaire remplit les critères de qualification spécifiés dans les Données particulières de l’appel d’offres.Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs entreprises doivent se conformer aux conditions suivantes :a) chaque membre du groupement doit présenter tous les renseignements nécessaires ; b) les membres du groupement doivent désigner un mandataire commun dûment habilité à engager le groupement et à recevoir le paiement du marché ;c) le mandataire commun doit signer l'offre de manière à engager toutes les parties ;d) la délégation de pouvoirs au mandataire commun doit indiquer clairement que les membres du groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché**B. Préparation des offres** |
| **IC 9.1** | La langue de l’offre est le français ou l’anglais. |
|  | La période de validité de l’offre est de est de 30 jours. |
|  | **Frais de soumission**Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la remise de son offre, et le maitre d’ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les payer, quel que soit le déroulement ou l’issue de la procédure d’Appel public à candidatures. |
|  | Le prix indiqué doit être en franc CFA, toutes taxes comprises (droits d’enregistrement, TVA, des droits de Douanes etc….. |
|  | Le prix est ferme et non révisable pendant toute la période d’exécution du projet. |
|  | Les offres doivent être libellées dans la monnaie ayant cours légal au Niger c’est à dire en franc CFA. |
|  | **Montant de la garantie d’offre :**1% du montant de l’offre. |
|  | La garantie d’offre sera libellée dans la monnaie de l’offre, et se présentera sous la forme d’une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable émise par une banque connue située au Niger et valable pour une période dépassant de trente (30) jours la période de validité de l’offre ;La garantie d’offre doit être établie sur la base du modèle en Annexe.**L’absence ou la non-conformité de la garantie d’offre entraine le rejet de l’offre.** |
| **C. Remise des offres et ouverture des plis** |
| **IC 10.1** | Outre l’original de l’offre, le nombre de copies demandé est de : trois (03)  |
| **IC 10.3**  | L’enveloppe extérieure devra comporter les identifications suivantes : * A Monsieur le Coordonnateur du CELHTO ;
* **AVIS D’APPEL D’OFFRES N°002/06/24** pour l’acquisition d’un groupe électrogène ;
* A n’ouvrir qu’en commission.
 |
|  | Aux fins uniquement de remise des offres, l’adresse de l’Autorité contractante est la suivante :Adresse : **CELHTO** **B. P : 878 Niamey (Niger) Tél. : (227) 20 73 54 14 - Fax (227) 20 73 36 54** **Rue de l’Institut, Petit Marché****Niamey, Niger****Email:** celhto@africa-union.org**La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :**Date : 10 juillet 2024 Heure : 17 heures GMTEn cas de contradiction avec l’Avis d’appel d’offres, les présentes indications prévaudront. |
| **D. Ouverture des plis et évaluation des offres** |
| **IC 12.1** | L’ouverture des plis aura lieu à l’adresse suivante : Adresse pour le dépôt des offres : Salle VIP du Coordonnateur**B. P : 878 Niamey (Niger) Tél. : (227) 20 73 54 14 - Fax (227) 20 73 36 54** **Rue de l’Institut, Petit Marché****Niamey, Niger****Email:** celhto@africa-union.orgDate : **Vendredi 12 juillet 2024** Heure :**10H30** En cas de contradiction avec l’Avis d’appel à Candidatures, les présentes indications prévaudront. |
| **IC 13.1** | L’évaluation sera conduite de la manière suivante :1. Examen de la conformité des offres par rapport aux indications figurant dans la DAO, notamment au niveau de l’éligibilité et de la conformité aux spécifications techniques. Toutes offre non conforme de manière substantielle aux dispositions de la DAO sera écartée de la suite de l’évaluation ;
2. Comparaison des prix des offres jugées conformes de manière substantielle aux dispositions de la DAO. Pour déterminer le prix de chaque offre, l’Autorité contractante prendra en compte les éléments ci-après :
	* 1. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en tenant comptes de ce qui suit :
* Le prix en lettre prime sur le prix en chiffres ;
* Le prix unitaire sur le prix total
* Le sous total priment sur le prix total ;
	+ 1. Les ajustements du prix imputables aux rabais éventuels offerts par le soumissionnaire.
1. L’autorité contractante s’assurera que le soumissionnaire retenu pour avoir soumis l’offre évaluée la moins-disante et conforme pour l’essentiel aux dispositions du dossier de consultation, possède bien les qualifications requises stipulées dans la DAO.
 |
| **E. Attribution du Marché** |
| **IC14.1** | L’autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l’offre aura été évaluée la moins-disante et jugée conforme pour l’essentiel au dossier de consultation, à condition que le soumissionnaire soit en outre qualifié pour exécuter le marché au regard des critères de qualifications figurant dans la DRP. |
|  | Signature du marchéLa signature du marché interviendra après notification et accord des deux (2) parties sur les différentes clauses du marché. |

 |

# **SECTION IV - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES ET CALENDRIER D’EXECUTION**

***CELHTO***

 Lieu et date…. \_\_/\_\_/\_\_

# Spécifications techniques des Fournitures et Calendrier de livraison

**(à remplir par l’Autorité contractante (colonne 2, ,3, 4)**

L’Autorité contractante prépare la liste des fournitures à acquérir, inscrit la quantité, le délai et le lieu de livraison. Chaque article doit être décrit avec précision, sans référence à des noms de marques. Indiquer la liste des accessoires et pièces de rechange. Le soumissionnaire est autorisé, s’il le désire à remplir ce document à la main ou de le reproduire selon le même format. Ce tableau peut être adapté en fonction de la particularité de chaque dossier

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

Le groupe électrogène doit avoir les caractéristiques techniques suivantes :

* Puissance de sortie : 80-90 Kva avec inverseur pour démarrage automatique et chargeur de batterie
* Moteur : Diesel
* Marque : Caterpillar
* Nombre de phase : 04
* Fréquence : 50 HZ
* Capacité réservoir : 200 litres au moins
* Protection électrique contre les surcharges et les courts-circuits ;
* Protection du moteur contre les surchauffes, viscosité huile, défaut carburant, défaut charge, etc… ;
* Module de contrôle/commande assurant le suivi en temps réel des paramètres fonctionnels du groupe.

# **SECTION** **V- ANNEXES**

### **1. Lettre de soumission**

 Date :

 Appel d’offres No :

*A : [nom et adresse de l’Autorité contractante]*

Messieurs et/ou Mesdames,

 Après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *[description des fournitures et services]* conformément audit dossier et pour la somme de *[prix total de l’offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif et des Prix ci-joint et qui fait partie de la présente offre.

 Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures et/ou services courants selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif et des Prix.

 Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l’ouverture des plis, telle que stipulée dans le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix ; l’offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

 Jusqu’à ce qu’un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d’attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2024\_\_\_\_\_\_.

*[Signature] [titre]*

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :

### **2. Déclaration sur l’honneur du soumissionnaire/candidat**

**Objet**: Déclaration sur l’honneur de non affiliation

**Référence** : *[Insérer ici l'objet de la DAO (Exemple : DAO nº…du J/M/A pour…)]*

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre offre pour a DAO citée en référence, nous, soussigné(s) *[Nom et adresse du Soumissionnaire/Candidat]*, déclarons sur l’honneur n’être pas affilié(s) à une société ou entité :

Qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire du dossier ou du projet dont les fournitures et/ou services font partie ;

Ou qui a été engagée par l’Autorité contractante ou que l’Autorité contractante envisage d’engager comme maître d'œuvre au titre du présent marché.

Nous savons par ailleurs que, sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, l’Entrepreneur, le Fournisseur ou le Prestataire de services, candidat ou titulaire d’un marché public encourt, s’il a fourni des informations ou des déclarations fausses ou mensongères :

1. La confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures d'appel d'offres incriminées ;
2. L’exclusion de la concurrence pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise.

 Fait à *[Indiquer lieu] ……,* le …J/M/A

*Signature*

*[Nom du Soumissionnaire/Candidat*

*Ou du groupement d'entreprises suivi de "conjointement et solidairement"]*

**3. Acte d'engagement du soumissionnaire/candidat**

Madame/Monsieur *[nom de l’Autorité Contractante],*

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre offre pour le dossier de Demande de Renseignements et de Prix cité en référence, nous, soussigné(s), avons bien pris connaissance des dispositions du Code d’éthique des Marchés Publics et des Délégations de Service Public et nous engageons à respecter toutes les dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation du marché et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement de la commande publique, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

1. Activités corruptives à l’égard des agents publics en charge de la passation du marché ;
2. Manœuvres frauduleuses en vue de l’obtention du marché ;
3. Ententes illégales ;
4. Renoncement injustifié à l’exécution du marché si notre soumission est acceptée et,
5. Défaillance par rapport aux engagements que nous aurons souscrits ;

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur *[nom de la Personne Responsable du Marché]*, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à………………le…………2024

 Signature

[Nom du Soumissionnaire/Candidat

ou du groupement d'entreprises suivi de "conjointement et solidairement"]

**4-BORDEREAU DU CALENDRIER D’EXECUTION**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Jour du mois de… |
| Libellé | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| Fourniture Du groupeélectrogène |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Pose complet du groupe électrogène |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Essais de mise en service |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Formation du technicien |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Date [Insérer la date (jour, mois, année)]

DAO No.: [Insérer les références de la DAO

Nom du soumissionnaire *[Insérer le nom du Candidat]* Signature *[Insérer signature]*,

Date *[Insérer la date]*

**5- CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Désignation** | **Unité** | **Qte** | **Prix Unitaire** | **Montant** |
| **2** | Fourniture d’un groupe électrogène de secours de 80-90 kVA, de marque reconnue (caractéristiques à préciser et document technique à joindre impérativement à l’offre) | **U** |  |  |  |
| **2** | Fourniture d’inverseur automatique avec manœuvre manuelle possible, simple et rapide pour le groupe électrogène de 80-90 kVA **(**caractéristiques à préciser et document technique à joindre impérativement à l’offre). | **U** | **1** |  |  |
| **3** | Remplacement éventuel des câbles reliant le groupe électrogène à l’armoire de puissance | **Ens** | **1** |  |  |
| **4** | Divers accessoires de pose et d’installation (liste détaillé à joindre impérativement à l’offre) | **U** | **1** |  |  |
| **5** | Main d’œuvre pour les travaux de dépose des équipements à remplacer, d’installation du nouveau groupe électrogène, de son raccordement des équipements connexes ainsi que d’essais, de réglage et de mise en service des nouvelles installations | **ff** | **1** |  |  |
| **6** | Reprise du groupe électrogène et des équipements déposés (en moins-value) | **Ens** |  |  |  |
| **7** | Fourniture et mise en place du matériel de sécurité (un extincteur 6 kg, un bac à sable complet avec pelle, les plaques de consignes et de sécurité et deux casques antibruit). | **Ens** | **1** |  |  |
| **8** | Formation d’un technicien pour les entretiens courants du groupe électrogène (durée de la formation à préciser et le contenu à joindre impérativement à l’offre) | **ff** | **1** |  |  |
| **9** | Entretien des installations (pièce et main d’œuvre y compris visite de contrôle hebdomadaire) pendant la période de garantie (liste détaillé des pièces de rechange prises en charge à joindre impérativement à l’offre). | **ff** |  |  |  |
| **TOTAL GENERAL TTC** |  |  |

**NB :** Le cadre de devis estimatif est donné à titre indicatif. Les soumissionnaires devront donc le compléter sur la base de leur expertise et expérience. Ils peuvent par ailleurs, formuler des suggestions d’amélioration ou proposer des offres en variante. Le cas échant, les propositions d’amélioration et variantes doivent être clairement motivées en faisant ressortir leurs avantages pour la cour des comptes.

Nom du soumissionnaire *[Insérer le nom du Candidat]* Signature *[Insérer signature]*,

Date *[Insérer la date]*

**6-Cadre descriptif du groupe proposé par le constructeur (A remplir par le soumissionnaire)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Désignation | Caractéristiques proposées par le constructeur |
| **1** | Alternateur du groupe électrogène |  |
| **2** | Moteur du groupe électrogène |  |
| 3 | Système de refroidissement du moteur groupe électrogène |  |
| 4 | Système de préchauffage du groupe électrogène |  |
| **5** | Démarreur du groupe électrogène |  |
| **6** | Accouplement du moteur à l’alternateur |  |
| 7 | Système de lubrification du moteur du groupe électrogène |  |
| 8 | Circuit d’admission du moteur du groupe électrogène |  |
| 9 | Circuit combustible du moteur du groupe électrogène |  |
| **10** | Structure du groupe électrogène |  |
| **11** | Capot du groupe électrogène |  |

Nom du soumissionnaire *[Insérer le nom du Candidat]* Signature *[Insérer signature]*,

Date *[Insérer la date]*

# **SECTION VI - LE MARCHE**

**Modèle de marché**

**MARCHÉ N°**

**OBJET : APPROUVE-LE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ATTRIBUTAIRE :**

**MONTANT DU MARCHÉ :**

**DÉLAI D'EXÉCUTION :**

**FINANCEMENT :**

**ENTRE**

**Le Centre d’Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO),** bureau de l’Union Africaine dont le siège est à Niamey, place du petit marché, BP : 878 Niamey, Téléphone : (227) 20 73 5414- Fax : (227) 20 73 36 54, représenté par son Coordonnateur **Monsieur TUBLU Komi N’kégbé Fogâ** ou toute autre personne habilitée à cet effet, ci-après dénommée « l’Autorité Contractante », d'une part,

**ET**

 Inscrit au registre de commerce sous le N° faisant élection de domicile à Niamey, désigné ci-après, selon les cas, par les termes « le fournisseur » ou le « prestataire de service », représenté aux présentes par [à préciser] d'autre part.

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture et la pose d’un groupe électrogène de ….. kVA pour le compte de l’Autorité contractante conformément aux dispositions des documents contractuels.

Il a été passé par la procédure de DAOconformément aux procédures de la CUA.

**Article 2- Pièces contractuelles du marché par ordre de préséance**

Les pièces contractuelles qui constituent le présent marché prévalent les unes sur les autres dans l'ordre suivant en cas de contradiction entre elles :

1. Le présent marché ;

2. La lettre de soumission de l’offre ;

4. Le Cadre des devis Quantitatifs et estimatifs ;

5. Le cadre descriptif du groupe électrogène ;

6. Bordereaux du Calendrier d’exécution ;

7. Les spécifications techniques.

**Article 3 - Montant du marché et modalités de sa détermination**

Le montant du présent marché est arrêté à la somme……., toutes Taxes Comprises (HC). Le présent marché est un marché à prix [Spécifier. Exemple : à prix unitaire, ou à prix forfaitaire, etc.] Mais le Client bénéficiant d’exonération fiscale, le marché sera payé en Hors Taxes après les formalités d’exonération.

**Article 4 -Délai d’exécution**

Le délai d’exécution du présent marché est d’un (1) mois à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer les prestations prévues au contrat.

**Article 5 - Monnaie et mode de paiement**

Les règlements au profit du fournisseur au titre du présent marché se feront en F.CFA

Les paiements au titre du marché devront être effectués dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter du jour de la réception par la Personne Responsable du Marché du CELHTO. Ce délai est assujetti aux procédures d’xonération à effectuer par le Client.

Aucune avance, aucun paiement ne peut être effectué au profit du titulaire tant que le marché n'est pas enregistré et n’a pas donné lieu au paiement de la redevance de régulation.

**Article 6 - Régime fiscal et douanier**

Le présent marché est soumis au régime fiscal de droit commun en vigueur en [*Etat membre de l’UEMOA*] ou autre *[A spécifier]*.

**Article 7- Conditions de réception**

Les fournitures livrées ou les services prestés à l’issue de l'exécution des marchés publics sont réceptionnés par une Commission de réception, en conformité avec les règles en vigueur. Cette Commission dresse un procès-verbal de réception signé par tous les membres présents de la commission.

Les contrats de fournitures courantes donnent lieu à une réception unique constatée après la livraison des biens.

**Article 8 – Pénalités**

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d’une pénalité par jour de retard fixé à *[préciser entre 1/1000 IÈME et 1/2000 IÈME]* du montant du marché.

Il n’est pas prévu de prime pour exécution anticipée du marché.

**Article 9 – Délai de règlement**

Le Client est tenu de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement. Ce délai est assujetti aux procédures de demande d’exonération.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l’expiration dudit délai jusqu’au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l’article [*Viser l’article*] du Code des marchés publics.

**Article 10 - Résiliation du marché**

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l’article 50 du code des marchés publics et les procédures de l’Union Africaine.

**Article 11 – Règlement des litiges**

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 50 du code des marchés publics et les procédures de l’Union Africaine.

**Article 12- Approbation du marché**

 Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

|  |  |
| --- | --- |
| Lu et accepté par :**L’Entrepreneur**  [*Ou mandataire si groupement*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(Nom et Prénom) | Signé par :**La Personne Responsable du Marché**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Visé par :**Le Responsable Administration et Finances du CELHTO**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Approuvé par :**Le Coordonnateur du CELHTO****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |